



L'Essentiel fipepec

Numéro 2 • Mars 2006

Le magazine de la Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

Actualité p.5

REACH, la dernière ligne droite

Quid de la proposition REACH
Les domaines d'application

Position de la FIPEC : pour un
projet REACH applicable

Ne vous laissez pas surprendre,
informez-vous

Travail en filière p.8
Les adhérents s'impliquent et
communiquent

Focus p.11
Le Développement Durable
dans les faits

Editorial



L'Essentiel Fipec

Le magazine de la Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

Numéro 2 • Mars 2006

Sommaire N°2 • Mars 2006

Editorial 2

Action 3

La FIPEC agit

Actualité 5

Dossier REACH

Filières 8

Actualité des 4 filières FIPEC

Focus 11

Le Développement Durable dans les faits



A l'heure où nombre de défis réglementaires et économiques sont à relever, la FIPEC tient tout particulièrement à maintenir et renforcer ses axes d'information, de médiation et d'accompagnement.

Le dialogue commence par l'information, c'est pourquoi la FIPEC a choisi de se doter d'un nouveau vecteur de communication permettant une information transversale, précise et... essentielle !

Essentiel de garder le cap de nos trois piliers liés au Développement Durable (économie, social et environnement) ; Essentiel, notre travail en filière ;

Essentiel, la valorisation de nos actions dans les différents secteurs d'activités, pour qu'ensemble, fédérés sous une même bannière, nous représentions avec force notre profession.

L'année qui vient de s'écouler annonçait l'aube d'un nouveau virage. Aujourd'hui, il est d'actualité. Le projet REACH avance et la FIPEC s'efforce de continuer à accompagner ses adhérents et à les tenir informés des évolutions réglementaires et des actions nécessaires à entreprendre pour progresser dans ce sens.

Porte-parole des instances nationales et européennes, nous travaillons en étroite collaboration avec les pouvoirs publics, pour faire valoir les positions communes de nos professions et trouver un juste équilibre entre essor économique et protection de l'environnement.

Nous apportons notre expertise en amont pour protéger et accompagner l'avenir de nos secteurs et de nos industries adhérentes.

Rassemblés autour de notre fédération et de son nouveau support d'échange qu'est «L'Essentiel FIPEC», nous serons en 2006 plus que jamais à votre écoute pour mettre en œuvre une dynamique nouvelle et relever ainsi le défi de notre pérennité.

Michel Le Tallec
Délégué Général de la FIPEC



Directeur de la publication :

Michel Le Tallec

Rédactrice en chef : Dominique Ayoul

Reportage et rédaction : Comm.Lc

Photos et illustrations :

FIPEC - APF - Photostore

La FIPEC remercie les personnes qui ont collaboré à ce numéro.

Conception graphique : SGCG

Impression : Imprimerie Taag

FIPEC : 42 Avenue Marceau, 75008 Paris

Contact : Dominique Ayoul, Responsable Communication et Affaires Economiques

Tél. : (01) 53 23 09 83

E-mail : direco@fipec.org

Site Internet : www.fipec.org

Action



La FIPEC articule ses activités autour des impératifs du Développement Durable

Nouveau service de presse

La FIPEC a choisi l'agence Comm.Lc pour travailler sur sa communication. Les actions menées doivent positionner la FIPEC, auprès de la presse, de ses adhérents et de ses interlocuteurs, comme référence et source d'information.

Une interaction plus forte des sujets économiques et réglementaires, dans un contexte riche en actualité, implique de se doter d'outils professionnels et stratégiques pour une communication visible et pérenne.

A ce jour, différents supports d'information sont déjà disponibles dans la salle de presse FIPEC : fiches thématiques, communiqués et dossiers de presse, interviews, photothèque...

Comm.Lc accompagne chaque groupe de travail dans sa stratégie et ses actions de communication.



Salle de presse FIPEC : www.fipec.org

Colloque REACH : la FIPEC donne sa position

La FIPEC soutient pleinement les objectifs et les enjeux de REACH, mais le projet dans sa forme actuelle est trop complexe. Il entraînera un alour-



Colloque REACH à l'UIMM Paris

dissement des charges administratives et des coûts de fabrication ; il mobilisera les équipes de Recherche & Développement sur la reformulation au détriment de l'innovation.

La FIPEC, associée à d'autres organismes professionnels (FIM, SNCP, UIMM), a informé les utilisateurs en aval sur REACH et sensibilisé sur son impact lors du colloque du 5 octobre dernier à Paris, devant les adhérents des associations partenaires.

La FIPEC à Eurocoat 2005

A Eurocoat, rendez-vous annuel des industries chimiques et de peintures (Euroexpo Lyon les 27, 28, 29 septembre derniers), Claudie MATHIEU, Responsable des Affaires Techniques et Réglementaires Produits, a fait un point sur les nouvelles dispositions réglementaires du 1^{er} janvier 2007 (Directive 2004/42/CE) concernant la maîtrise des émissions de Composés organiques volatils (COV).

Michel JOLY, Consultant Technique,

a présenté le logiciel COVExpert®, une exclusivité de la FIPEC, pour mettre en place les Schémas de Maîtrise des Emissions de COV en fabrication des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs.



Conférence de presse à Batimat

BATIMAT
SALON INTERNATIONAL
DE LA CONSTRUCTION
7-12 Novembre
PARIS EXPO - PORTE DE VERSAILLES PARIS - FRANCE

«Le principe de Développement Durable implique la mise en œuvre de politiques économiques, sociales et environnementales qui, coordonnées et intégrées, visent à satisfaire les besoins des populations d'aujourd'hui sans compromettre ceux des populations futures».

C'est au cœur même du thème de l'édition 2005 du salon Batimat que la FIPEC a donné une conférence de presse le 8 novembre dernier. Une nouvelle fois, entourée de ses adhérents, la fédération s'est exprimée auprès d'une trentaine de journalistes, sur la nouvelle réglementation européenne concernant les émissions de COV dans le secteur de la peinture décorative. Elle a démontré que les fabricants et utilisateurs n'ont pas attendu les échéances imposées pour commercialiser des produits conformes.



Hôtel Mercure, Porte de Versailles à Paris

Législation COV : Campagnes d'information ciblées

Suite à la conférence de presse, en mai dernier, sur la nouvelle réglementation limitant les émissions de COV, le Groupement Peinture Carrosserie a réussi à faire passer le message. La large diffusion de la plaquette d'information, la couverture médiatique sur l'ensemble de la presse professionnelle, ont convaincu les professionnels des échéances irréversibles de la législation au 1^{er} janvier 2007 et de la nécessité de se mettre en conformité, notamment en adoptant la peinture hydrodiluable.



Le Groupement poursuit son action axée principalement sur l'accompagnement des fédérations dans la communication vers leurs adhérents.

Sur ce même modèle, lors de leur dernière rencontre avec la presse au salon Batimat, les Groupements Peinture Bâtiment et Grand Public ont diffusé une information plus juste auprès de la presse Grand Public, auditoire particulièrement attentif et sensibilisé sur les aspects santé et environnement, faisant ainsi tomber les idées reçues sur le sujet.

Cette campagne, appuyée par le lancement de la brochure d'information concernant les COV dans la peinture décorative, destinée aux professionnels et aux consommateurs, a su contrer les points de vue négatifs, souvent mal informés, sur la peinture.

L'importante couverture médiatique a démontré le succès de cette campagne, engagée en plein coeur de l'actualité.



La conférence en mai dernier a réuni la presse, les fédérations professionnelles et groupements de carrossiers réparateurs

Volet social : co-gestion de la Convention Collective

Au terme d'une année de négociation, l'Union des Industries Chimiques et les Fédérations associées ont proposé, le 18 novembre dernier, un projet d'accord, à la signature des organisations syndicales.

Ce projet proposait de remplacer le système de rémunération en vigueur par un dispositif adapté au contexte actuel. Il portait sur les minima conventionnels, dans une branche où les niveaux des salaires réels des entreprises sont supérieurs à ceux du reste de l'industrie.

Mais à l'issue du délai de signature qui, à la demande de la CFE-CGC, avait été prolongé du 2 au 9 décembre, l'ensemble des organisations syndicales a refusé de signer l'accord salaires chimie.

L'UIC et les Fédérations associées regrettent cette décision qui met un terme à la démarche engagée visant à renouer résolument avec une politique salariale reflétant le dynamisme de la branche.

Au titre de la négociation salariale annuelle de branche 2006, les partenaires sociaux ont pris date pour une réunion paritaire plénière fin mars.

Encres d'imprimerie : le travail en filière

Les industries de l'imprimé se sont associées pour faire valoir leurs actions. Ils défendent la protection de l'environnement et contribuent au progrès social tout en produisant des richesses. Lors de leur conférence de presse le 23 novembre dernier, l'AFEI (Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie) a présenté sa brochure, réalisée en collaboration avec la FICG (Fédération de l'Imprimerie et de la Communication Graphique) et le GFFPIE (Groupe Français des Fabricants de Papiers d'Impression et d'Ecriture), sur l'engagement dans le Développement Durable de toute la filière de l'imprimé.



Pavillon Ledoyen, Paris 8^{ème}



Dossier REACH : dernière ligne droite

Les artisans de cette nouvelle réglementation s'efforcent de trouver le juste équilibre d'un double impératif souvent contradictoire, entre protection de la santé et de l'environnement et essor économique. Le projet REACH, sous sa forme actuelle, imposerait aux utilisateurs de produits chimiques des contraintes pouvant compromettre leur compétitivité.

Quid de la proposition REACH

La proposition REACH a l'ambition de favoriser une meilleure connaissance des substances chimiques, tant sur leurs propriétés intrinsèques que sur l'évaluation de leurs risques sur la santé et l'environnement. REACH imposera aux entreprises, sur toute la chaîne d'approvisionnement, de fournir des informations sur les substances, les usages ainsi que sur les risques et mesures de précautions associés.

Les domaines d'application

Les dispositions de REACH sont applicables à la fabrication, à l'importation, à la mise sur le marché ou à l'utilisation de substances, telles qu'elles ou contenues dans des préparations.

Toute la chaîne d'approvisionnement est concernée :

- Les substances,
 - Les producteurs/importateurs,
 - Les distributeurs, dont le rôle consiste à exécuter des opérations de stockage et de mise sur le marché de substances, de produits et d'articles,
 - Les utilisateurs en aval, formulateurs, applicateurs... dans l'exercice de leurs activités industrielles ou professionnelles.
- Dans certains cas, le relargage de substances à partir des produits peut donner lieu à un enregistrement ou à une notification à l'Agence centrale européenne, basée à Helsinki et chargée de piloter une partie des processus.

REACH : où en sommes-nous ?

Après quatre années de procédure, une proposition de règlement européen émanant de la Commission européenne (proposition approuvée le 29/10/2003) a fait l'objet d'un vote en première lecture

au sein du Parlement européen, le 17 novembre 2005, et d'un accord politique du Conseil de l'Union européenne, le 13 décembre 2005. Ce projet amendé fera l'objet d'une seconde lecture en 2006.



Aux côtés de Michel Le Tallec et Claudie Mathieu, les représentants des associations co-organisatrices du colloque, SNCP (Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères), UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) et FIM (Fédération des Industries Mécaniques)

Position de la FIPEC : pour un projet REACH applicable

La FIPEC soutient pleinement les objectifs et les enjeux de REACH mais, si l'on tient compte des répercussions sur toutes les chaînes d'approvisionnement, le projet est difficilement applicable.

Les risques encourus par l'ensemble des secteurs industriels européens se mesurent en termes de compétitivité internationale, de performance, d'innovation, sans compter l'éventuelle rupture des chaînes d'approvisionnement liée à la disparition de substances.

REACH ne concerne pas que les substances chimiques mais également les nombreuses préparations complexes qui les contiennent... ce projet amendé ne permet toujours pas son application par les utilisateurs en aval que représente la FIPEC.

Les industriels, membres de la FIPEC, sont très inquiets des dispositions

prises par le Parlement au regard de l'autorisation des substances, obligeant à une substitution basée UNIQUEMENT sur les propriétés de danger, sans tenir compte ni de l'évaluation de l'exposition, ni des risques.

Les dispositions concernant les articles importés ne sont pas suffisantes, elles ne permettent pas de garantir une protection de la santé et de l'environnement, équivalente à celle demandée aux articles fabriqués en Europe. Elles favoriseront l'importation et les distorsions de concurrence.

«La FIPEC travaille activement sur la lecture des nouveaux projets du Parlement et du Conseil et va revenir vers ces instances avec des propositions concrètes. Elles iront dans le sens d'un REACH applicable par tous et pour le bien de tous», **Claudie Mathieu**, Responsable des Affaires Techniques et Réglementaires produits.



Claudie Mathieu accompagne les adhérents et les informe des évolutions réglementaires. Elle intervient auprès des pouvoirs publics afin de défendre les secteurs d'activités de la FIPEC.



Colloque REACH

Ne vous laissez pas surprendre, informez-vous

Informations disponibles sur

www.fipec.org :

- Communiqué presse suite au colloque du 5/10/2005
- Interview de Claudie Mathieu sur la position FIPEC
- Fiche d'information REACH

Pour en savoir plus :

- CEPE (Conseil Européen de l'industrie des Peintures, des Encres d'imprimerie et des Couleurs d'Art : www.reach-coatings.org (site dédié à REACH))

DEFINITIONS

REACH : Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals

• **Définition officielle** : «Règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques et modifiant la directive 1999/45/CE et le règlement (CE) {sur les polluants organiques persistants}».

• **Substance** : un élément chimique et ses composés à l'état naturel ou obtenus par un processus de fabrication.

• **Préparation** : un mélange ou une solution composé de deux substances ou plus.

• **Produit / article** : un objet composé d'une ou plusieurs substances ou d'une ou plusieurs préparations, auquel est donné, au cours du processus de fabrication, une forme, une surface

ou un dessin particulier qui est plus déterminant pour son utilisation finale que sa composition chimique.

• **Utilisateur aval** : toute personne physique ou morale dédiée établie dans la Communauté, autre que le fabricant ou l'importateur, qui utilise une substance, telle quelle ou contenue dans une préparation, dans l'exercice de ses activités industrielles ou professionnelles.

La FIPEC et les instances professionnelles s'allient

Il est primordial pour la FIPEC d'informer et de défendre les secteurs et professions représentés... Les voix d'un chœur portant plus loin que celle d'un solo, elle associe son action à celles d'organismes professionnels sectoriels, comme le démontre le colloque REACH du 5 octobre 2005 organisé avec le SNCP (Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères), l'UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) et la FIM (Fédération des Industries Mécaniques). Partageant les mêmes convictions, tant sur le Développement Durable que sur REACH, ces instances émettent les mêmes craintes et réserves sur l'applicabilité du projet actuel.

Chronologie du projet REACH

- **29 octobre 2003** : La Commission européenne adopte le projet de règlement REACH
- **17 novembre 2005** : Vote en première lecture au Parlement européen du projet REACH
- **13 décembre 2005** : Accord politique du Conseil des Ministres de l'Union européenne sur le projet REACH
- **Mai 2006** : Possible prise de position commune du Conseil de l'Union européenne sous la présidence autrichienne
- **Deuxième semestre 2006** : Seconde lecture du projet du Conseil au Parlement européen
- **2007** : Date présumée d'adoption de REACH

Si le projet est adopté, le règlement sera applicable dès sa date d'entrée en vigueur, dans tous les Etats membres, sans transposition.

Interview de Sophie Cousin

Responsable «Social, Hygiène & Sécurité» SNCP (Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères)

«Le projet REACH présente une complexité plus que déroutante et ses conséquences sur la compétitivité de l'industrie européenne semblent contradictoires par rapport à l'objectif annoncé.

Le décryptage du projet de règlement a fait ressortir des impacts différenciés selon les secteurs et leur situation dans la chaîne d'approvisionnement. L'industrie du caoutchouc, industrie de formulation, de transformation et de fabrication d'articles, sera l'une des plus impactées.

Ce projet est d'une telle complexité que ses conséquences, directes ou indirectes, n'ont pas été correctement et totalement anticipées par ses auteurs. Son application concrète au quotidien ne se fera pas sans difficultés. En effet, la synthèse des travaux conduits par la FIPEC, la FIM, l'UIMM et le SNCP, fait ressortir plusieurs inquiétudes :

La répercussion du coût de l'enregistrement et de l'évaluation vers les secteurs avals risque de générer des difficultés économiques certaines.

Dans un secteur qui fabrique des produits de très haute performance, le remplacement d'une seule substance se répercutera sur la reformulation de nombreux mélanges. La

probable disparition de substances, soit pour des raisons économiques, soit par obligation de substitution dans le cadre de l'autorisation, aura pour conséquences de longues années de recherche, des tests et des re-homologations au détriment du développement de nouveaux produits, ainsi que des surcoûts insupportables notamment pour un grand nombre de PME. La gestion du flux d'information de l'amont vers l'aval et inversement, via la Fiche de Données de Sécurité (FDS), suscite également de nombreuses interrogations. Comment gérer ce flux ? Comment faire face à la surcharge de travail administratif qui va en découler ? Comment seront gérés les problèmes de confidentialité tout au long de la chaîne ?

Face à une concurrence internationale de plus en plus sévère, alors que la zone euro souffre déjà d'un réel déficit de croissance, les secteurs avals souhaitent préserver leur compétitivité. Ainsi, la FIPEC, la FIM, l'UIMM et le SNCP ont décidé de s'unir pour défendre, avec plus de force, des objectifs communs».



La presse, qu'elle soit professionnelle, économique ou grand public, s'est emparée du sujet REACH, tant l'implication du programme est étendue

Le Projet REACH, même s'il nécessite encore des aménagements, est inéluctable et souhaitable.

Il s'inscrit, comme beaucoup de directives, dans la logique du Développement Durable, ligne directrice du comportement industriel, économique et social que tout individu ou entité doit dorénavant adopter pour la survie de l'humanité.

Les enjeux du Développement Durable, terme parfois galvaudé et assimilé à un simple effet de mode, sont pourtant déterminants et omniprésents dans le quotidien, comme le démontre la rubrique «Focus» de ce numéro (p.11).



Les filières s'impliquent et communiquent

Détachés du contexte concurrentiel de leur marché, les adhérents utilisent le terrain neutre de la FIPEC pour se regrouper et réfléchir aux problématiques de leurs métiers, promouvoir et faire évoluer leurs secteurs, dans l'intérêt commun des acteurs du marché, des utilisateurs et des consommateurs.

Au sein de commissions sectorielles, les adhérents s'organisent en groupes de travail. Cette rubrique leur est dédiée pour faire l'écho de leur actualité et de leurs actions.



Peintures

Groupements Bâtiment - Grand Public - Carrosserie - Anticorrosion - Peinture Industrielle

Bâtiment & Grand Public

Batimat : le grand retour de la peinture



Après le rendez-vous de la filière peinture sur le salon «Couleurs et Finitions» en mars 2005 (7 758 visiteurs, 184 exposants et 86% de satisfaits, selon le bilan de la 5^{ème} édition), le secteur de la peinture décorative fait un retour en force à Batimat avec le Village Peinture, placé parmi les événements majeurs du salon.

Les adhérents FIPEC et 3PF ont joué un rôle actif en communiquant vers la presse et en animant un grand espace qui a rassemblé tous les acteurs du secteur et a donné l'occasion de valoriser la profession.

Située en un point de passage obligé, cette manifestation a remporté un

vif succès ! Selon l'enquête des organisateurs du salon, 10 000 professionnels ont visité le Village Peinture, soit 50% de visiteurs supplémentaires par rapport à 2003.

Dans l'espace de rencontres animé par 3PF, conférences et démonstrations se sont succédées. Les fresques réalisées en direct par de jeunes apprentis ont décliné le savoir-faire et la technicité des professionnels, la valeur des enseignements techniques et de ses nombreux débouchés. La brochure d'information sur les COV a été largement diffusée.

Pas moins de 300 personnes, membres de 3PF ou non, enseignants, entrepreneurs, peintres, fabricants, distributeurs, jeunes, se sont rendues sur le stand 3PF pour s'informer, exprimer leurs avis et leurs idées sur l'avenir de la filière et également, pour participer massivement au jeu «Parcours de la couleur».

L'actualité sur l'entrée en Centre de For-



Une des fresques réalisées en direct par des apprentis

mation des Apprentis (CFA) à partir de 14 ans a été placée au cœur des débats ainsi que le maintien de la TVA à 5,5%. Batimat a également donné l'opportunité de lancer la nouvelle identité de 3PF avec son logo, ses outils de communication et son site, qui ont été accueillis très positivement.

L'ensemble des animations et des actions menées sur Batimat a remporté un franc succès. D'autres manifestations vont suivre et de nouvelles initiatives sont en cours, comme la présence renforcée des écoles techniques.



Village Peinture Batimat 2005

Peinture Carrosserie

Campagne sur la législation COV

Au 1^{er} janvier 2007, les produits non conformes à la Directive européenne 2004/42/CE ne seront plus fabriqués.

Moins d'un an, c'est donc le temps qu'il reste aux professionnels de la carrosserie pour se mettre en conformité, sachant que 50% des entreprises doivent encore agir...

La campagne d'information du Groupement Peinture Carrosserie aura porté ses fruits avec une chaîne d'information qui a bien fonctionné, même dans les secteurs périphériques à la carrosserie. La plaquette FIPEC, demandée en permanence, est utilisée pour expliquer les textes et contribue largement à une meilleure compréhension de la législation.

L'action menée a également encouragé les échanges et discussions dans la filière comme elle a démontré la prise de conscience générale et l'implication des acteurs concernés, informés des enjeux et des solutions.

Même si les taux et vitesses de conversion sont plus rapides en France qu'en Espagne ou au Portugal, les transferts à l'hydrodiluable les plus difficiles restent à faire. La problématique aujourd'hui n'est plus une question de moyens mais de mentalité... Les réseaux et les

concessionnaires sont plus en avance que les indépendants mais la sensibilité à l'environnement s'intensifie et commence à devenir un argument commercial pour certains carrossiers.

Ces constats justifient le suivi de communication décidé par le Groupement Carrosserie et la diffusion d'outils d'information dont la plaquette, les documents presse et le «bloc-notes législation», présentés lors de la réunion avec les fédérations en mars 2006.



Plaquette d'information sur la législation COV, éditée par le Groupement Carrosserie



Peinture Anticorrosion

Une nouvelle plaquette en préparation

La Commission de la Peinture Anticorrosion prépare actuellement une nouvelle brochure de présentation, dont la parution est prévue dans le courant du 1^{er} semestre 2006.

L'objectif de cette brochure est de présenter l'activité anticorrosion d'une façon positive et d'informer sur sa technologie, son évolution, ses applications, l'environnement et l'impact de la législation.

Réalisée grâce à un «brainstorming» des membres actifs du Groupement Anticorrosion/Marine de la FIPEC, cette plaquette capitalise sur les résultats spectaculaires des applications souvent méconnues du grand public et pourtant sous leurs yeux, comme la Tour Eiffel, le Grand Palais, les ponts et viaducs...



Peinture Industrielle

La Commission «Peinture Poudre» agit

Afin de mieux faire connaître la peinture poudre, des pages Internet sont en cours de préparation, en collaboration avec les adhérents intervenant dans ce domaine.

Elles seront insérées dans le site www.fipec.org et, à l'aide de référencement appropriés, permettront aux internautes intéressés de connaître l'essentiel sur cette technologie.



La Commission «Peinture Liquide» prépare sa campagne

Une action de valorisation des secteurs représentés est en préparation. Le point d'orgue sera l'organisation d'une conférence de presse.

Encres d'Imprimerie

Lancement de la brochure «Les industries de la communication imprimée et le Développement Durable»



Trois professions (AFEI, FICG, GFFPIE)* démontrent que le Développement Durable dans la filière de l'imprimé correspond à une réalité et à une ambition collective. Cette démarche marque l'exigence d'une politique cohérente qui vise à mettre l'accent sur la responsabilisation croissante des entreprises productrices de l'imprimé et sur les défis que relèvent sans relâche les industriels de l'écrit. Soucieuses de soutenir et de valoriser une nouvelle approche industrielle qui concilie progrès technologique, efficacité économique, qualification professionnelle et intérêt accru

pour la gestion environnementale, les trois professions ont réalisé en commun une plaquette documentée, argumentée et chiffrée sur la valeur et la réalité de cet engagement. Cette initiative est destinée à valoriser la filière auprès du monde politique, des leaders d'opinion et des responsables pédagogiques afin de renforcer l'attractivité de l'imprimé.



Brochure «Les industries de la communication imprimée et le Développement Durable» lancée lors de la conférence de presse du 23 novembre 2005



* AFEI (Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie), FICG (Fédération de l'Imprimerie et la Communication Graphique), GFFPIE (Groupe Français des Fabricants de Papiers d'Impression et d'Écriture)

Couleurs pour l'Art et l'Enseignement

L'information à portée du Net : de nouvelles pages



L'Association des Fabricants de Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement (11 membres), affiliée à la FIPEC, affirme son identité. Engager des actions valorisantes pour promouvoir et faire mieux connaître ses activités et les secteurs dans lesquels évoluent

ses adhérents, est l'un des objectifs de l'AFCALE.

La création d'un logo assorti d'une identité graphique est une étape essentielle qui permet de renforcer l'image des professionnels de ce secteur, au travers des actions futures.

Colles et Adhésifs

Hausse des matières premières : les adhérents réagissent

Dans un contexte économique difficile, marqué par le cours élevé du pétrole et les pénuries d'approvisionnement sur certaines matières premières, les fabricants de colles et d'adhésifs expriment leur inquiétude face aux nouvelles hausses des prix des matières premières annoncées, en diffusant un communiqué à la presse professionnelle.

Après une année 2004 marquée par une envolée sans précédent du prix des matières premières, le dernier trimestre 2005 voit à nouveau le cours des principales matières premières, essentielles à la formulation des colles et adhésifs, repartir à la hausse

alors que la pause enregistrée au début de l'été avait laissé espérer une accalmie.



On imagine parfaitement les enjeux qu'impliquent les hausses drastiques enregistrées et l'impact sur la situation financière des entreprises, déjà mises à mal depuis deux ans par un environnement économique peu favorable. Les activités de fabrication de colles et adhésifs emploient, il faut le rappeler, près de 5 000 salariés.

Le Syndicat Français des Colles et Adhésifs (SFCA) tient ainsi à tirer un signal d'alarme et à sensibiliser l'opinion sur un phénomène extrême qui risque de pénaliser tout un secteur.



Le Développement Durable dans les faits

Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète à l'heure où celle-ci semble déjà asphyxiée par le prélèvement effréné de ses ressources naturelles ? Et surtout, comment léguer une terre en bonne santé à nos enfants ?

C'est pour apporter des réponses concrètes à ces questions qu'est né le concept de Développement Durable. Un concept que l'on résume aujourd'hui d'une simple phrase : «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs».

Pour y parvenir, les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile doivent travailler main dans la main afin de réconcilier trois mondes qui se sont longtemps ignorés : l'économie, l'écologie et le social. À long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

L'application des dernières directives européennes sont au cœur de la problématique Développement Durable. La conscience collective en est persuadée. Mais la difficulté réside dans le juste équilibre.

Sur le terrain

L'enquête réalisée par la FIPEC auprès de ses adhérents montre une forte orientation sociale et environnementale.

La sécurité et la prévention sont dès lors l'objet de programmes bien définis.

Et si plus des 4/5 des entreprises se sont fixés des objectifs à atteindre concernant l'environnement, près des 2/3 ont d'ores et déjà obtenu des résultats tangibles dans la réduction des déchets, les économies d'eau et de matières premières, ainsi que d'énergie.

Parallèlement le Développement Durable implique le développement social appuyé par la formation et les entretiens professionnels périodiques, ainsi que le développement économique avec le renforcement de partenariats et de filières.

Nos entreprises privilégient la qualité avec la mise en place des normes ISO 9001 et l'environnement avec ISO 14001.

L'implication dans la vie locale, dans les établissements d'enseignement, lors des journées portes ouvertes...

ancrer l'entreprise dans son environnement. Ces actions sont créatrices de richesses et d'emplois dans leur région d'implantation.



Comment mettre en place des outils de Développement Durable ?

Depuis 1999, de nombreux adhérents ont mis en place le programme Coatings Care, engagement de progrès mondial comportant un ensemble de guides pratiques allant de la production au transport. C'est le premier outil de Développement Durable de l'entreprise, disponible sur demande.

Il y a plus encore : le logiciel COVExpert®, une première mondiale, développé par la FIPEC, qui permet de simuler l'ensemble des processus de production dans tous les domaines couverts par la fédération et de limiter ainsi les émissions de COV (Composés Organiques Volatils). Disponible

d'abord en français afin de répondre à la Directive 1999/13/CE, il l'est à présent en anglais et intègre les données climatiques de

l'ensemble de l'Europe.



Infos pratiques :

Programmes Coatings Care (gratuit) et **COVExpert®** (payant) disponibles sur simple appel téléphonique au 01 53 23 00 07 ou via Internet (www.fipec.org) ou encore par e-mail à dirtech@fipec.org.

Point de vue de l'Expert



«Le Développement Durable n'est pas qu'un concept qui pourrait se résumer à sa définition : Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. C'est une réalité dans notre quotidien, en voici quelques exemples :

- Certaines lois comme la loi NRE : Loi 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques (régulation financière, régulation de la concurrence, régulation de l'entreprise)

Le Développement Durable expliqué par Philippe Brunet, en charge des Affaires Techniques et Réglementaires Production à la FIPEC.

- De nombreuses directives : COV (Composés Organiques Volatils) en production ; COV dans les produits ; Biocides ; NEC (National Emissions Ceiling)...

- Le PNAQ (Plan National d'Allocation des Quotas d'émission de CO²) Vous ne vous en doutez peut-être pas, mais l'ensemble de ces textes est issu du Développement Durable... et bien d'autres sont en préparation... n'en doutons pas !

Enfin, plus près de chaque Français, la promulgation le 1^{er} mars 2005 de la loi constitutionnelle relative à la charte de l'environnement, dont voici un aperçu :

Art. 1^{er}. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Art. 3. Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.



Art. 6. Les politiques publiques doivent promouvoir un Développement Durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Bien entendu, nous avons quelques outils pour répondre à cette problématique : ISO 14 001 ; SD 21 000 ; Coatings Care ; COVExpert®... alors, si vous voulez en savoir plus sur le Développement Durable, rendez-vous dans un prochain numéro de l'Essentiel FIPEC !



Au fait... Saviez-vous que REACH et le GHS en sont aussi issus ?»

Le GHS, en marge de REACH et du Développement Durable

Le GHS (Globally Harmonized System), en Français SGH, est un Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Ce projet de loi entre dans le cadre des législations européennes, voire mondiales, dont le fil conducteur est la **meilleure maîtrise et information sur les substances chimiques**.

Lancé sous l'égide de L'ONU et de l'OIT en 1989, son objectif majeur vise la réduction drastique des accidents dus à la manipulation des produits chimiques, tant lors de leur production, que de leur transport et utilisation.

Le moyen choisi réside dans l'établissement, au plan mondial, d'un système unifié pour la classification et l'étiquetage des dangers, avec des Fiches de Données de Sécurité (FDS) et des symboles compréhensibles par tous. Les cibles sont donc le milieu du travail, les transporteurs, consommateurs et services d'urgence.

L'ensemble se base sur les recommandations de l'ONU et

les systèmes existants en Europe, au Canada et aux USA.

Le cœur du système reste la FDS et réside dans l'introduction des notions de toxicité aiguë, aquatique et systémique, ainsi que dans la modification des classes et des seuils.

L'impact de cette nouvelle législation peut s'avérer important pour le transport mais aussi pour la classification d'un site selon la Directive SEVESO (96/82/CE), ou la disparition de substances et/ou de mélanges qui peuvent se voir surclassés.

Le GHS devrait entrer en vigueur dans l'Union européenne en même temps que REACH... La FDS étant au cœur du GHS qui est au cœur de REACH...

